



Participation de la Suisse à la 4e augmentation du capital de la Banque africaine de développement (BAD) et à la 5e reconstitution des ressources du Fonds africain de développement (FAD) pour un montant d'environ Fr 410 millions

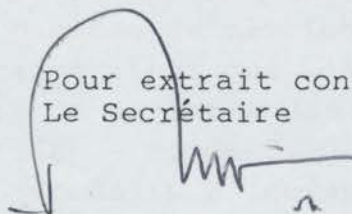
Vu la proposition du DFAE et du DFEP du 14 juin 1988
 Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

d é c i d é :

1. une contribution de UCB 131'200'000 ou environ Fr 249 millions est approuvée au titre de la 4e augmentation du capital de la BAD. De ce montant, 6.25 pour cent ou environ Fr 15,6 millions sont à libérer. Cette contribution ira à la charge du crédit de programme de Fr 680 millions concernant l'augmentation du capital des banques de développement interaméricaine, asiatique et africaine ainsi que l'adhésion de la Suisse à l'Agence multilatérale de garantie des investissements (Message du 26 novembre 1986 et AF du 9.10.1987 - FF 1987 III 250).
2. une contribution de UCF 90'000'000 ou environ Fr 161 millions est approuvée au titre de la 5e reconstitution des ressources du FAD. Cette contribution, payable en cinq billets à ordre non négociables, sera imputée au crédit de programme de Fr 2,1 milliards concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement (Message du 2 mars 1987 et AF du 23.9.1987 - FF 1987 III 252).
3. Les dépenses découlant de ces engagements seront imputées à l'article budgétaire 202.600.03 (Banques régionales de développement, participations) dans le cas de la contribution à la 4e augmentation du capital de la BAD et à l'article 202.493.01 (coopération technique) dans le cas de la contribution à la 5e reconstitution des ressources du FAD.
4. L'Office fédéral des affaires économiques extérieures est autorisé à

- signer et déposer au siège du Groupe de la Banque les instruments de souscription relatifs à la 4e augmentation du capital de la Banque africaine de développement (BAD IV) et à la 5e reconstitution des ressources du Fonds africain de développement (FAD V);
- procéder au paiement en espèces des 6.25 pour cent à verser de la contribution suisse à BAD IV en 5 tranches annuelles égales de 1988 à 1992;
- signer trois billets à ordre représentant respectivement 29, 33 et 38 pour cent de la contribution suisse à FAD V et les déposer auprès de la Banque nationale suisse en faveur du FAD: le premier en 1988, le deuxième en 1989 et le troisième en 1990.

Pour extrait conforme
Le Secrétaire



Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	15	-
		EDI		
		EJPD		
		EMD		
	X	EFD	7	-
X		EVD	15	-
		EVED		
		BK		
	X	EFK	2	-
	X	Fin.Del.	2	-

Berne, le 14 juin 1988

R E S U M E

- Cette proposition recommande l'approbation de deux nouvelles contributions au Groupe de la Banque africaine de développement:
- 131'200'000 unités de compte de la Banque (UCB) ou environ 249 millions de francs suisses, au titre de la 4e augmentation du capital de la Banque africaine de développement (BAD IV) à charge du crédit de programme de Fr 680 millions relatif à l'augmentation du capital des banques de développement inter-américaine, asiatique et africaine ainsi que l'adhésion de la Suisse à l'Agence multilatérale de garantie des investissements (Message du 26 novembre 1986 - AF du 9.10.1987).
 - 90'000'000 unités de compte du Fonds (UCF) ou environ 161 millions de francs suisses, au titre de la 5e reconstitution des ressources du Fonds africain de développement (FAD V) à charge du crédit de programme de 2,1 milliards concernant la continuation de la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement (Message du 2 mars 1987 - AF du 23.9.1987).

Le Groupe de la Banque africaine est depuis de nombreuses années le principal partenaire de la Suisse en matière de coopération multilatérale au développement en Afrique. Les raisons principales de ces deux nouvelles contributions ont été exposées en détail dans les deux Messages précités.

Créée en 1963 par 27 pays africains, la BAD s'est ouverte aux pays non régionaux en 1982. A cette occasion, son capital est passé à UCB 5,4 milliards souscrit à raison de deux tiers par les pays membres régionaux (50) et d'un tiers par les pays membres non régionaux (actuellement 25). La 4e augmentation portera le capital à UCB 16,2 milliards soit une augmentation de 200 pour cent. Sur l'augmentation de 10,8 milliards, seuls 6,25 pour cent seront à libérer. La part de la Suisse est maintenue à son niveau actuel, à savoir 3,64 pour cent du capital non régional, ce qui représente environ Fr 249 millions dont 15,6 millions sont à libérer entre 1988 et 1992. Le volume des engagements de la BAD a atteint \$ 1'343 millions en 1987. Les conditions de prêts sont proches de celles du marché.

Le FAD a été créé en 1973. Ses ressources proviennent de contributions non remboursables des pays non régionaux. A fin 1987,

elles se montaient à \$ 5,1 milliards. Les conditions d'emprunt sont très favorables: taux d'intérêt de 0,75 pour cent, durée de 50 ans avec un délai de grâce de 10 ans.

Les négociations sur BAD IV et FAD V ont donné l'occasion aux participants de procéder à un examen approfondi des politiques et de la gestion de la Banque. A cet égard, des directives précises notamment en matière de politique de prêt en vue d'améliorer la qualité des projets ont été élaborées. La Suisse a participé activement à l'élaboration de ces directives.

Compte tenu de la grave crise économique et financière que traverse l'Afrique, de nombreux pays éprouvent des difficultés à régler leurs arriérés sur prêts et sur souscriptions. La BAD jouit toutefois d'une bonne cote sur les marchés des capitaux et il conviendra de veiller à ce qu'elle continue à appliquer une stricte gestion financière.

Bern, den 14. Juni 1988

Z U S A M M E N F A S S U N G

Der vorliegende Antrag empfiehlt zwei neue Beiträge an die Gruppe der afrikanischen Entwicklungsbank zur Annahme:

- 131.2 Millionen Rechnungseinheiten der Afrikanischen Entwicklungsbank (REB) (entsprechen ca. SFr. 249 Millionen) für die 4. Kapitalaufstockung der Afrikanische Entwicklungsbank (BAD IV) zulasten des Rahmenkredites von SFr. 680 Millionen über die Beteiligung der Schweiz an der Kapitalerhöhung der Inter-amerikanischen, der Asiatischen und der Afrikanischen Entwicklungsbank sowie über den Beitritt der Schweiz zur Multilateralen Investitionsgarantieagentur (Botschaft vom 26. November 1986 - BB 9.10.1987).
- 90 Millionen Rechnungseinheiten des Afrikanischen Entwicklungsfonds (REF) (entsprechen ca. SFr. 161 Millionen) für die 5. Wiederauffüllung der Mittel des Afrikanischen Entwicklungsfonds (FAD V) zulasten des Rahmenkredites von SFr. 2.1 Millionen über die Weiterführung der technischen Zusammenarbeit und der Finanzhilfe zugunsten von Entwicklungsländern (Botschaft vom 2. März 1987 - BB 23.9.1987).

Die Gruppe der afrikanischen Entwicklungsbank ist seit zahlreichen Jahren der wichtigste Partner der Schweiz für die multilaterale Zusammenarbeit mit Afrika. Die Gründe für die beiden neuen Beiträge sind in den zwei genannten Botschaften ausführlich dargelegt worden.

Die Afrikanische Entwicklungsbank wurde 1963 von 27 afrikanischen Staaten gegründet; seit 1982 steht sie auch nicht-afrikanischen Staaten offen. Gleichzeitig wurde das Aktienkapital der Bank auf REB 5,4 Milliarden erhöht, wobei zwei Drittel von den 50 afrikanischen Ländern und ein Drittel von den gegenwärtig 25 nicht-afrikanischen Ländern gezeichnet wurden. Mit der 4. Kapitalaufstockung wird das Kapital auf REB 16,2 Milliarden, d.h. um 200 Prozent, erhöht. Von den REB 10,8 Milliarden Kapitalerhöhung sind nur 6.25 Prozent einzubezahlen. Der Anteil der Schweiz bleibt unverändert bei 3.64 Prozent des nicht-regionalen Kapitals, was ca. SFr. 249 Millionen entspricht. Davon sind zwischen 1988 und 1992 SFr. 15,6 Millionen einzubezahlen. Das Verpflichtungsvolumen der Bank hat 1987 \$ 1'343 Millionen erreicht. Die Bedingungen für Kredite der BAD entsprechen praktisch denen des Marktes.

Der Afrikanischen Entwicklungsfonds wurde 1973 geschaffen. Die Mittel dazu stammen aus nicht-rückzahlbaren Beiträgen der nicht-afrikanischen Länder. Ende 1987 beliefen sich diese auf \$ 5,1 Milliarden. Die Kredite des Fonds werden zu günstigen Bedingungen gewährt: Zinssatz 0.75 Prozent, Kreditdauer 50 Jahre bei einer Freifrist von 10 Jahren.

Die Verhandlungen für BAD IV und FAD V erlaubten eine vertiefte Ueberprüfung der wichtigsten Aspekte der Politik und der Verwaltung der Bank. Vor allem hinsichtlich der Politik der Mittelvergabe sind detaillierte Direktiven ausgearbeitet worden mit dem Ziel, die Qualität der Projekte zu verbessern. Die Schweiz hat aktiv an der Ausarbeitung dieser Direktiven mitgearbeitet.

Wegen der gegenwärtigen schweren wirtschaftlichen und finanziellen Krisensituation in Afrika ist es für zahlreiche Länder schwierig, ihren Verpflichtungen hinsichtlich Rückzahlungen von Krediten und Einzahlungen des Aktienkapitals nachzukommen. Dennoch wird die Afrikanische Entwicklungsbank auf den Kapitalmärkten sehr gut eingestuft. Es wird wichtig sein, dafür zu sorgen, dass sie die finanziellen Aspekte sehr sorgfältig betreut.

2301.20

Bern, le 14 juin 1988

Au Conseil fédéral

Participation de la Suisse à la 4e augmentation du capital de la Banque africaine de développement (BAD IV) et à la 5e reconstitution des ressources du Fonds africain de développement (FAD V)

I

La présente proposition recommande l'approbation de deux nouvelles contributions au Groupe de la Banque africaine de développement¹⁾, soit:

- 131'200'000 unités de compte de la Banque (UCB)²⁾ ou environ 249 millions de francs suisses, au titre de la 4e augmentation du capital de la Banque (BAD IV) s'élevant à UCB 10'125 millions. Sur cette contribution, 6,25 pour cent ou UCB 8,2 millions correspondant à environ Fr 15,6 millions seront à libérer.
- 90'000'000 unités de compte du Fonds (UCF)³⁾ ou environ 161 millions de francs suisses, au titre de la 5e reconstitution des ressources du FAD (FAD V) s'élevant à UCF 2'250 millions. Cette contribution sera payable sous forme de trois billets à ordre non négociables.

Nous vous proposons, en d'autres termes, de participer à BAD IV et FAD V dans les mêmes proportions que jusqu'à présent.

Pour les deux contributions envisagées, des montants provisoires ont été réservés dans le cadre du crédit de programme de Fr. 680 millions concernant la participation de la Suisse à l'augmentation du capital des banques de développement interaméricaine, asiatique et africaine ainsi que l'adhésion de la Suisse à l'Agence multilatérale de garantie des investissements (Message du 26 novembre 1986 - AF du 9.10.87), et de celui de Fr. 2.1 milliards concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement (Message du 2 mars 1987 - AF du 23.9.87).

Le Groupe de la Banque africaine de développement est depuis de nombreuses années le principal partenaire de la Suisse en matière de coopération multilatérale au développement en Afrique. En plus de sa participation au capital de la Banque et de ses contributions aux différentes reconstitutions des ressources du Fonds, notre pays

1) Le Groupe est composé de deux institutions, à savoir:
- la Banque (prêts à des conditions proches de celles du marché)
- le Fonds (prêts à des conditions de faveur).

2) 1 UCB = 1.89851 Fr. au 1.4.1988

3) 1 UCF = 1.78608 Fr. (taux fixe calculé lors des négociations)

appuie le Groupe de la Banque par la mise à disposition d'experts au siège de l'institution et le financement de certaines études de faisabilité et de services de consultants à court terme. Nous avons toujours pris une part active aux travaux des organes directeurs du Groupe de la Banque (Assemblée générale et Conseils d'administration). Aux Conseils de la BAD et du FAD, la Suisse fait partie d'un groupe de vote avec les pays scandinaves et l'Inde. Au nom de ce groupe, notre pays occupe actuellement un poste d'administrateur suppléant de la BAD et du FAD (pour les années 1987 à 1990), ce qui lui permet de participer directement à la prise de décision et à la supervision des activités des deux institutions au niveau de la Direction.

Les raisons principales de la participation financière importante de la Suisse au Groupe de la Banque africaine ont été exposées à plusieurs reprises dans des Messages du Conseil fédéral, le plus récemment dans les deux Messages susmentionnés.

II

Le Groupe de la Banque - principales caractéristiques et activités

1. Le Groupe de la Banque (avec siège à Abidjan/Côte d'Ivoire) réunit actuellement sous un seul toit deux institutions juridiquement indépendantes dont les activités se complètent: la Banque et le Fonds.

Créée en 1963, la Banque (BAD) a lancé ses premières opérations en 1967 avec un capital initial de UCB 250 millions, souscrit par 27 pays africains. A la suite d'une série d'augmentations générales et extraordinaires et de l'admission de pays non régionaux en 1982, le capital-actions est passé à UCB 5,4 milliards, souscrit à raison de deux tiers par les pays membres régionaux (50) et d'un tiers par les pays membres non régionaux (actuellement 25).

Modeste à ses débuts, le volume annuel des prêts de la BAD a considérablement augmenté depuis l'ouverture du capital-actions aux pays non régionaux. Le montant total des engagements a en effet progressé de \$ 297 millions en 1980 à près de \$ 1,343 millions en 1987 alors que les décaissements passaient en même temps de \$ 117 millions (en 1980) à \$ 540 millions en 1987. Ses ressources provenant d'emprunts sur le marché international des capitaux, la BAD ne peut prêter qu'à des conditions proches de celles du marché.

Depuis 1973, le Groupe de la Banque dispose cependant aussi d'un "guichet pour les pays pauvres": Le Fonds africain de développement (FAD). Le Fonds a en effet accès à des ressources (contributions non remboursables des pays donateurs) qui lui permettent d'assister les pays les plus pauvres d'Afrique à des conditions relativement favorables: taux d'intérêt de 0.75 pour cent p.a. et durée de remboursement de 50 ans avec un délai de grâce de 10 ans.

De 1973 à 1987, le Fonds a réussi à mobiliser \$ 5,1 milliards dont plus de 90 pour cent provenaient de contributions non remboursables de pays de l'OCDE. En 1987, le montant cumulé des engagements du Fonds au titre de prêts à des conditions de faveur s'élevait à \$ 4,2 milliards. Pour la seule année de 1987, les nouveaux prêts accordés par le Fonds se chiffraient à \$ 769 millions. Voir en Annexe les prêts approuvés par la Banque et le Fonds par pays et par secteur.

Chemin faisant, le Groupe de la Banque a atteint une dimension qui en fait d'elle une des plus importantes institutions de financement du développement en Afrique. En outre, d'importants efforts ont été entrepris au cours des dernières années en vue de consolider la gestion de l'institution et d'améliorer la qualité des projets financés par le Groupe - efforts qui devront être poursuivis avec ténacité dans les années à venir.

2. Efforts de redressement économique et d'ajustement structurel et besoins de ressources extérieures

La situation économique et financière du continent africain et tout particulièrement des pays au Sud du Sahara s'est sensiblement dégradée depuis le début de cette décennie. Dans la plupart des pays, le taux de croissance économique est inférieur au taux d'accroissement de la population. Les causes de cette dégradation sont autant externes qu'internes: sécheresses successives, baisse des prix des matières premières, hausse des taux d'intérêts, diminution des flux financiers et politiques économiques souvent inadéquates.

Afin de redresser cette situation, de nombreux pays se sont vus dans l'obligation de mettre sur pied de vastes programmes de redressement économique et d'ajustement structurel, en général en étroite collaboration de la Banque mondiale et du FMI. Le groupe BAD-FAD a également participé au financement de tels programmes par des prêts "hors-projets" de type aide à la balance des paiements. Compte tenu des prévisions économiques défavorables à court et moyen terme, des ressources extérieures accrues, en particulier à des conditions concessionnelles, seront nécessaires.

3. Principaux résultats des négociations sur la 4e augmentation du capital de la BAD et la 5e reconstitution des ressources du FAD

Les deux séries de négociations ont donné l'occasion aux participants de procéder à un examen approfondi des principaux aspects - quantitatifs et qualitatifs - des opérations et de la gestion de la Banque et de préciser non seulement les volumes à atteindre au cours des années à venir mais également d'introduire une série de dispositions visant à améliorer la qualité des prestations des deux institutions en question. Les délégations suisses à ces négociations y ont joué un rôle important en contribuant activement à l'élaboration des politiques à suivre au cours des années à venir.

a. BAD IV

L'augmentation de 200 pour cent du capital et le programme de prêt de UCB 5 à 6,5 milliards pour les années 1988 à 1992 sur lesquels les participants - pays membres régionaux et non régionaux - ont finalement réussi à se mettre d'accord tiennent compte notamment des besoins financiers rapidement croissants des principaux emprunteurs de la Banque, mais aussi de la capacité d'absorption et de remboursement de ces pays ainsi que de la situation financière et de la capacité technique non illimitée de l'institution. Les montants envisagés (pour l'augmentation du capital et le programme de prêts pour les années 1988-92) devraient permettre à la Banque de conserver ses bonnes cotes actuelles (AA/AAA)* sur les marchés des capitaux et d'y obtenir les mêmes conditions que les autres banques de développement internationales.

* Cotes attribuées par les Agences de cotation internationales Standard and Poors, Moody's, Fitch et Euro Ratings

Les mesures qualitatives qui font partie du "paquet de négociation" et qui ont été introduites à la demande surtout des principaux pays donateurs, dont notamment la Suisse, visent essentiellement à

- renforcer la programmation par pays;
- améliorer la sélection, le suivi et l'évaluation des projets;
- renforcer l'efficacité des services de la Banque sur le plan opérationnel et administratif par des améliorations organisationnelles, la formation continue des cadres et l'élargissement de la base de recrutement (plus de personnel non régional);
- accroître la capacité interne de la Banque en matière d'analyse macro-économique et de dialogue sur les politiques;
- coordonner les opérations d'appui à des programmes d'ajustement structurel avec celles de la Banque mondiale.

Le Rapport sur la 4e augmentation du capital contient en outre d'importantes recommandations concernant la diminution des arriérés sur les prêts, le partage des risques de change, les taux d'intérêt de la Banque, les co-financements avec les banques commerciales et les prêts hors-projet qui ne devraient pas dépasser 20 pour cent des engagements. Enfin, un examen à mi-parcours sera effectué au courant de 1989.

Le capital de la Banque sera porté de UCB 5,4 milliards à 16,2 milliards soit une augmentation de 200 pour cent. Sur les UCB 10,8 milliards d'augmentation, 675 millions, soit 6.25 pour cent seront à libérer, les UCB 10,125 milliards restants (ou 93.75 pour cent) étant sujet à appel. La part de la Suisse que nous recommandons de maintenir au même niveau que jusqu'à présent, à savoir 3.64 pour cent du capital non régional, correspond à un montant d'UCB 131,2 millions ou environ 249 millions de francs suisses, dont 15,6 millions sont à libérer entre 1988 et 1992.

A noter enfin que ces négociations ont révélé un certain clivage entre, d'une part, les pays membres régionaux, qui tiennent à préserver le caractère africain de la BAD et, d'autre part, les pays membres non régionaux qui souhaitent participer pleinement à la gestion de l'institution afin d'en améliorer l'efficacité.

b. FAD V

Bien que la Direction de la Banque et les pays régionaux eussent souhaité une reconstitution des ressources du Fonds à un niveau nettement plus élevé, le résultat de UCF 2,25 milliards qui a finalement été atteint, soit une augmentation de 50 pour cent par rapport à FAD IV, peut somme toute être qualifié de satisfaisant. Les Etats-Unis - le principal contributeur du FAD jusqu'à ce jour - ont en effet déclaré dès le début qu'ils ne pourraient pas faire de contribution allant au delà de \$ 300 millions, en raison de coupures budgétaires à Washington, ce qui - sur la base du partage de la charge (burden sharing) de FAD IV - aurait signifié une reconstitution d'à peine UCF 1,7 milliards. Les UCF 2,25 milliards n'ont en fin de compte pu être atteints que grâce à un important effort conjoint de plusieurs autres pays donateurs, dont notamment le Japon, le Canada, la France et l'Italie.

Pour ce qui est de la répartition des ressources, il a été convenu de réserver 10 pour cent du total à des opérations de coopération technique (pour améliorer la préparation, l'exécution et le suivi des projets par les pays emprunteurs eux-mêmes) et d'allouer le reste à raison de 90 pour cent aux pays de la catégorie A (jusqu'à \$ 510/hab.) et 10 pour cent à la catégorie B (de \$ 511 à 990/hab.).

Le Fonds a en outre été autorisé à consacrer jusqu'à 20 pour cent de ses ressources au financement (en étroite collaboration avec la Banque mondiale!) de programmes d'ajustement structurel.

Le Rapport sur FAD V appuie par ailleurs toute une série de mesures déjà envisagées à l'occasion de la 4e augmentation du capital (BAD IV) concernant notamment la programmation par pays, l'amélioration de la qualité des projets, le personnel, la coordination, etc. Enfin, comme pour BAD IV, une évaluation à mi-parcours de FAD V est prévue pour le courant de 1989.

Compte tenu des résultats obtenus au cours de ces négociations, notamment en matière de mesures visant à améliorer la qualité des prestations du Fonds, et des efforts financiers faits par les autres pays de l'OCDE, nous proposons de maintenir la part de la Suisse au total des ressources de FAD V au même niveau que pour FAD IV, c'est-à-dire à 4 pour cent. Pour FAD V, cette part correspond à UCF 90 millions ou Fr 160'747'560.-.

4. Risques et mesures à prendre

Bien que la BAD continue de jouir d'une bonne cote sur les marchés internationaux de capitaux, lui permettant d'emprunter à des conditions favorables (entre autres en Suisse), il faut reconnaître que sa situation financière s'est quelque peu affaiblie ces dernières années, notamment à cause de pertes de change.

Compte tenu de la crise économique et financière que traverse le continent africain, de nombreux pays emprunteurs risquent d'éprouver des difficultés à rembourser les prêts de la BAD, ce qui ne manquerait pas d'influencer négativement sa capacité à rembourser ses emprunts sur le marché international des capitaux. Certes, des limites d'emprunt existent et sont respectées (au maximum 80 % du capital appelable des pays non emprunteurs). Cependant, il n'est pas exclu que la BAD, en dernier ressort, soit contrainte à recourir au capital appelable de ses membres.

Pour pallier à ces risques financiers, les mesures suivantes font présentement l'objet de discussions entre la Direction de la BAD et le Conseil d'administration:

- transfert du risque de change sur les pays emprunteurs lors du remboursement des prêts (actuellement supporté par la BAD)
- introduction de taux d'intérêt variables (au lieu de taux fixes) sur toute la durée du prêt pour tenir compte du coût des emprunts
- mise en place d'un système comptable de provisions sur débiteurs douteux.

La Suisse, à l'instar d'autres pays non régionaux, soutiendra l'introduction de ces nouvelles mesures qui sont déjà en vigueur dans les autres banques régionales de développement (Asie et Amérique latine) ainsi qu'à la Banque mondiale.

Outre ces mesures d'ordre financier, la Suisse veillera à l'amélioration de la gestion interne du groupe BAD-FAD et tout particulièrement au niveau de la préparation et de l'exécution des projets ainsi que des prêts hors-projet. Il conviendra par ailleurs de maintenir ces derniers dans des limites raisonnables en fonction de la capacité de gestion de la BAD et de la capacité d'absorption des pays africains.

Enfin, la Suisse veillera à ce que le clivage qui s'est révélé à l'occasion des négociations BAD IV entre pays régionaux et non ré-

gionaux ne s'agrandisse pas, tout en maintenant le point de vue que les non régionaux sont des membres à part entière et qu'à ce titre ils ont le droit de participer pleinement à la gestion de l'institution.

5.

Implications financières pour la Suisse

Concernant la contribution à la 4e augmentation du capital de la Banque d'un montant total de UCB 131,2 millions, représentant actuellement environ Fr 249 millions, la partie à libérer de 6.25 pour cent ou environ Fr 15,6 millions sera à payer sous forme de 5 versements en espèces d'un montant d'environ Fr 3,1 millions par année de 1989-1992.

La contribution à la 5e reconstitution des ressources du FAD de Fr 160'747'560.- sera payable sous forme de trois billets à ordre non négociables dont le premier, équivalant à 29 pour cent de la contribution totale, sera déposé en 1988, le deuxième (33 pour cent) en 1989, et le troisième (38 pour cent) en 1990. L'encaissement de ces billets à ordre se fera selon un échéancier que la Banque doit encore établir en fonction de ses besoins de liquidités.

III

L'Administration fédérale des finances a été consultée à titre préalable et a donné son accord à cette proposition de crédit.

IV

Nous vous proposons de prendre la décision ci-jointe.

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES

DEPARTEMENT FEDERAL DE
L'ECONOMIE PUBLIQUE

Annexes mentionnées

Pour co-rapport à:
Département fédéral des finances

Extraits du procès-verbal

DFAE 15
DFEP 15
DFE 5

BAD / FAD

"Partage de la charge" /
 "Burden sharing" à la BAD et au FAD

(Parts relatives des différents pays donateurs dans le capital de la Banque et le volume des contributions au Fonds)

Pays	BAD	FAD IV	FAD cum	FAD V
Danemark	2,88	2,79	3,12	2,95
Suisse	3,64	3,94	4,00	4,00
Inde	0,56	0,73	0,72	0,57
Norvège	2,88	3,49	3,71	3,54
Suède	3,84	4,69	5,12	4,50
Finlande	1,22	1,30	1,23	1,40
Total	15,02	16,94	17,90	16,96
France	9,33	7,39	6,80	8,45
Italie	6,02	7,14	7,04	8,14
Belgique	1,60	1,66	1,66	1,70
Total	16,95	16,21	15,50	18,29
Japon	13,65	13,79	13,64	14,64
Argentine	1,11	0,74	0,55	0,75
Autriche	1,11	1,23	1,21	1,25
Brésil	1,11	1,23	1,21	1,23
Arabie saoudite	0,72	2,70	3,02	1,50
Total	17,70	19,69	19,63	19,37
Canada	9,33	9,36	9,36	10,00
Koweït	1,11	1,27	1,28	0,37
Corée R.	1,11	0,68	0,89	0,69
Espagne	1,46	1,54	1,53	1,57
Yougoslavie	1,11	0,37	0,74	0,38
Total	14,12	13,22	13,80	13,01
Etats Unies	16,57	15,19	13,92	11,82
Chine	2,78	1,64	1,05	1,64
Royaume Unie	4,18	3,01	3,69	3,06
Pays Bas	1,90	2,35	2,46	2,40
Portugal	0,56	0,62	0,72	0,63
Allemagne fédérale	10,25	8,87	9,01	9,00
Total	16,89	14,85	15,88	15,09
BAD	-	2,24	2,11	2,27
Emirats arabes unis	-	-	0,24	-
GRAND TOTAL	100,00*	100,00	100,00	100,00

* Ce total constitue le capital dit "non-régional" qui représente un tiers de l'ensemble du capital de la Banque, les deux autres tiers venant des pays membres de la Région.

Quelques données de base sur le Groupe BAD/FAD et la participation de la Suisse

<u>1. Année de fondation/d'établissement</u>			
BAD			1963
FAD			1973
<u>2. Pays membres</u>			
Total			75
Membres régionaux,			50
dont pays en développement			50
Membres non régionaux,			25
dont pays industrialisés			17
<u>3. Organes directeurs (nombre de membres)</u>			
Conseil des gouverneurs			75
Conseil d'administration (BAD)			18
dont pays régionaux			12
dont pays non régionaux			6
Conseil d'administration (FAD)			12
dont pays régionaux			6
dont pays non régionaux			6
<u>4. Ressources financières</u>			
Total du capital régional et non régional	UCB		16,2 mrd
dont capital à verser	UCB		2,0 mrd
capital sujet à appel	UCB		14,2 mrd
dont capital régional	UCB		10,8 mrd
capital non régional	UCB		5,4 mrd
Total net des emprunts (au 31 décembre 1987)	US\$		2,408 mio
Total général des ressources du FAD	US\$		5,079 mio
<u>5. Activités de prêts (BAD, FAD, FSN)</u>			
<u>a) Total des prêts</u>			
1983			\$ 899 mio
1984			\$ 897 mio
1985			\$ 1,154 mio
1986			\$ 1,640 mio
1987			\$ 2,140 mio
<u>b) Répartition par secteur</u>			
	BAD	en %	FAD
	67-87		74-87
- Agriculture	28.0		39.4
- Transports	19.3		21.0
- Energie, approvisionnement en eau, télécommunications	23.2		19.0
- Industrie et banques locales de développement	19.7		2.5
- Formation, santé	5.5		14.9
- Projets multisectoriels	-		3.2
Total:	100.0		100.0

c) Répartition par catégorie de pays

	1986	en %	1987
- Cat A1 (pays avec un PNB par tête d'habitant jusqu'à \$ 350/an)	28.9		29.0
- Cat A2 (PNB/hab. \$ 351-510)	15.4		7.8
- Cat B (PNB/hab. \$ 511-990)	35.6		25.6
- Cat C (PNB/hab. supérieur à \$ 990)	20.1		35.6
- Projets multinationaux	-		1.9
Total	100.0		100.0

d) Répartition par pays en 1987

BAD	mio UCB	FAD	mio UCF
1. Nigéria	253	1. Tanzanie	96
2. Maroc	241	2. Sénégal	49
3. Algérie	124	3. Benin	34
4. Tunisie	80	4. Tchad	33
5. Congo	44	4. Mali	31
6. Maurice	37	6. Uganda	29
7. Botswana	36	7. Botswana	28
8. Zimbabwe	34	8. Somalie	26
9. Guinée	24	9. Guinée Bissau	26
10. Côte d'Ivoire	21	10. Guinée	21

6. Conditions de prêta) Prêts de la BAD

Taux d'intérêt	7,80 %
Durée des prêts	de 12 à 20 ans
Délai de grâce	8 ans au maximum

b) Prêts du FAD

Taux d'intérêt	0.75 %
Durée des prêts	50 ans
Délai de grâce	10 ans

7. Participation de la Suisse

a) Adhésion à la Banque en

Première contribution au FAD en

1982

1973

b) Participation au capital (1982)

dont part versée
par sujette à appel

SFR 136,7 mio

SFR 34,2 mio

SFR 102,5 mio

c) Droits de vote au 1.1.1987

- BAD: par rapport au nombre de voix
des pays non régionaux

3.64

- FAD:

2.03

d) Contributions de la Suisse au FAD de 1973 à 1987

Période	Reconstitution totale en mio d'UCF	Contribution de la Suisse		
		mio d'UCF	mio fr.s.	%
1973-76 contribu- tions initiales	205	6,19	24,5	3,02
1976-78 FAD I	295	12,38	37,0	4,20
1979-81 FAD II	667	32,00	68,9	4,80
1982-84 FAD III	1'008	42,20	82,6	4,19
1985-87 FAD IV	1'500	60,00	127,3	4,00
1988-90 FAD V	2'250	90,00	160,7	4,00

e) Groupe de vote:
Danemark, Finlande, Inde, Norvège, Suède et Suisse

f) Contrats découlant d'adjudications internationales
(BAD/FAD)

Total jusqu'au 30 septembre 1987

UCB	49,1 mio
UCF	27,3 mio

8. Emprunts placés en Suisse jusqu'à ce jour SFR 350 mio

Liste des principaux documents ayant servi de base à l'élaboration de la présente proposition

1. Message concernant l'adhésion de la Suisse à la Banque africaine de développement (BAD) du 28 mai 1980.
2. Message concernant la participation de la Suisse à l'augmentation du capital des banques de développement interaméricaine, asiatique et africaine, ainsi que l'adhésion de la Suisse à l'Agence multilatérale de garantie des investissements du 26 novembre 1986.
3. Message concernant la continuation de la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement du 2 mars 1987.
4. Rapports 1986 et 1987 du CÂD: Coopération pour le développement - Efforts et politiques poursuivis par les membres du Comité d'aide au développement, Paris 1987 et 1988.
5. Rapport annuel 1987 du Groupe de la Banque africaine de développement, Abidjan.
6. Situation économique critique en Afrique: Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique 1986-90, rapport du Secrétaire général, New York 1987.
7. Banque mondiale: Les besoins financiers de l'ajustement dans la croissance en Afrique subsaharienne 1986-90, Washington 1986.
8. Le financement du redressement de l'Afrique - Rapport et recommandations du Groupe consultatif sur les flux financiers pour l'Afrique, New York 1988.
9. La Banque africaine de développement 1964-1984 - une expérience de coopération et de développement économiques, Abidjan 1984.
10. Proposition relative à la 4e augmentation générale du capital de la Banque, avril 1986.

11. Rapport final du Comité ad hoc du Conseil des Gouverneurs pour la 4e augmentation générale du capital de la BAD, novembre 1986.
12. Proposition relative à la 5e reconstitution générale des ressources du Fonds africain de développement, janvier 1987.
13. Rapport sur les réunions consultatives de la 5e reconstitution générale des ressources du Fonds africain de développement, novembre 1987.
14. Résolutions relatives à BAD IV et FAD V.
15. Rapports de la délégation suisse sur les réunions consultatives relatives à BAD IV et FAD V.
16. Différents documents de travail de la Banque préparés pour les réunions consultatives sur BAD IV et FAD V.

Communiqué de presse

Participation de la Suisse à la quatrième augmentation du capital de la Banque africaine de développement (BAD IV) et à la cinquième reconstitution des ressources du Fonds africain de développement (FAD V)

Le Conseil fédéral a décidé de participer à la quatrième augmentation du capital de la Banque africaine de développement (BAD) avec un montant d'environ Fr 249 millions (dont 6.25 pour cent ou Fr 15,6 millions seront à verser, le reste étant du capital de garantie) et à la cinquième reconstitution des ressources du Fonds africain de développement (FAD) avec une contribution non remboursable d'environ Fr 161 millions. Ces deux contributions seront à charge du budget de l'aide au développement de la Confédération.

La situation économique et financière du continent africain et tout particulièrement des pays au Sud du Sahara est en dégradation constante depuis le début de cette décennie. Dans la plupart des pays, le taux de croissance économique est inférieur au taux d'accroissement de la population. Afin de redresser cette situation, les pays les plus touchés par la crise se sont vus dans l'obligation de mettre sur pied de vastes programmes d'ajustement structurels avec la collaboration d'institutions multilatérales de développement y compris le Groupe de la Banque africaine. Compte tenu des prévisions économiques défavorables à court et moyen terme, des ressources extérieures accrues seront nécessaires.

La Suisse est membre du FAD depuis sa création en 1973 et de la BAD depuis son ouverture aux pays non régionaux en 1982. Le soutien aux pays en développement, par le biais des banques régionales de développement, fait partie intégrante de la coopération suisse. La signification de ces banques et de leur fonds pour l'évolution économique et sociale des pays en développement a été commentée en détail dans le message du 26 novembre 1986 relatif à la participation de la Suisse à l'augmentation du capital de la Banque interaméricaine, asiatique et africaine de développement ainsi qu'à l'adhésion de la Suisse à l'Agence multilatérale de garantie des investissements.

Sur le plan des opérations, la BAD accorde des prêts à des conditions proches de celles du marché à des pays africains dans lesquels ce mode de financement se justifie compte tenu de leur stade de développement et de leur situation financière. Le FAD s'adresse essentiellement aux pays africains les plus pauvres et ses prêts sont consentis à des conditions préférentielles, c'est-à-dire à 0.75 pour cent d'intérêt, d'une durée de 50 ans, y compris 10 ans de délai de grâce.

Département fédéral de
l'économie publique

Service de presse et
d'information

Département fédéral des
affaires étrangères

Service de presse et
d'information

SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE

23 Jun 1988

Participation de la Suisse à la 4e augmentation du capital de la Banque africaine de développement (BAD) et à la 5e reconstitution des ressources du Fonds africain de développement (FAD) pour un montant d'environ Fr 410 millions

Vu la proposition du DFAE et du DFEP du 14 juin 1988
Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

d é c i d é :

1. une contribution de UCB 131'200'000 ou environ Fr 249 millions est approuvée au titre de la 4e augmentation du capital de la BAD. De ce montant, 6.25 pour cent ou environ Fr 15,6 millions sont à libérer. Cette contribution ira à la charge du crédit de programme de Fr 680 millions concernant l'augmentation du capital des banques de développement interaméricaine, asiatique et africaine ainsi que l'adhésion de la Suisse à l'Agence multilatérale de garantie des investissements (Message du 26 novembre 1986 et AF du 9.10.1987 - FF 1987 III 250).
2. une contribution de UCF 90'000'000 ou environ Fr 161 millions est approuvée au titre de la 5e reconstitution des ressources du FAD. Cette contribution, payable en cinq billets à ordre non négociables, sera imputée au crédit de programme de Fr 2,1 milliards concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement (Message du 2 mars 1987 et AF du 23.9.1987 - FF 1987 III 252).
3. Les dépenses découlant de ces engagements seront imputées à l'article budgétaire 202.600.03 (Banques régionales de développement, participations) dans le cas de la contribution à la 4e augmentation du capital de la BAD et à l'article 202.493.01 (coopération technique) dans le cas de la contribution à la 5e reconstitution des ressources du FAD.
4. L'Office fédéral des affaires économiques extérieures est autorisé à

- signer et déposer au siège du Groupe de la Banque les instruments de souscription relatifs à la 4e augmentation du capital de la Banque africaine de développement (BAD IV) et à la 5e reconstitution des ressources du Fonds africain de développement (FAD V);
- procéder au paiement en espèces des 6.25 pour cent à verser de la contribution suisse à BAD IV en 5 tranches annuelles égales de 1988 à 1992;
- signer trois billets à ordre représentant respectivement 29, 33 et 38 pour cent de la contribution suisse à FAD V et les déposer auprès de la Banque nationale suisse en faveur du FAD: le premier en 1988, le deuxième en 1989 et le troisième en 1990.

Pour extrait conforme
Le Secrétaire